



N° Formulaire obligatoire n°14030\*01  
Article 1586 ter à 1586 nonies du CGI



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

@internet-DGFIP

N° 1330-CVAE-SD  
(2010)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES  
(ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)  
Au titre de 2009**

**IMPORTANT**

La date limite de dépôt de la déclaration est fixée au 2<sup>ème</sup> jour ouvré suivant le 1<sup>er</sup> mai, soit le 4 mai 2010.  
A titre exceptionnel, la date est reportée au 15 juin 2010.

Dénomination de l'entreprise													
N° SIRET de l'établissement principal													
Adresse	N°												
	Voie												
	Code postal												
	Commune												
Code Activité													
Activité													

A	Date	Signature

**I. GÉNÉRALITÉS**

Période de référence (JJMMAAAA)		/		/	2	0		au		/		/	2	0	
------------------------------------	--	---	--	---	---	---	--	----	--	---	--	---	---	---	--

ENTREPRISES MONO ETABLISSEMENT ET N'EMPLOYANT PAS DE SALARIES EXERCANT UNE ACTIVITE DE PLUS DE 3 MOIS DANS PLUSIEURS COMMUNES (CHANTIERS, MISSIONS, ...) VEUILLEZ COCHER CETTE CASE	A1	
--	----	--

**II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTÉE**

Valeur Ajoutée	A2	
Chiffre d'affaires de référence	A3	

**La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.  
Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre service des impôts**

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.



